



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le dix-sept novembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 12 novembre 2021 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le
24 octobre 2021*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE,
Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT,
Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN (pour la délibération 1), Jean-Adrien MALAIZE,
Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie
CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET,
Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL
AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Pascal NYS, ayant donné procuration à Francis VERCAMER

Jérôme MEERSEMAN ayant donné procuration à Saïd LAOUADI (pour les délibérations
2,3,4,5,6,7,8,9 et 10)

Rapport d'orientation budgétaire 2022

Préambule

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi « NOTRe » a modifié les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur les priorités du Budget Primitif mais aussi sur la situation et l'évolution financière de la collectivité.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses du personnel.

Conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, le ROB est transmis au Préfet et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (la Métropole Européenne de Lille) et sera publié sur le site internet de la commune.

En septembre 2020, le Conseil Municipal a adopté le Guide des Orientations Politiques Hémoises. Ce document constitue le cadre des actions menées durant tout le mandat.

Ainsi, le budget 2022 s'attachera à traduire les 3 finalités du GOPH 2020-2026 à savoir :

- Poursuivre la mutation de Hem, conforter sa modernisation et l'amplifier, avec pour ambition de rester une ville unie, dynamique et à taille humaine qui facilite la vie des Hémoises.
- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles Hémoises, investir en faveur de la transition écologique, tout en accentuant l'ouverture de la ville à la nature.
- Conforter l'identité d'une ville animée qui attire, cultive l'esprit de solidarité, entretient la convivialité, pour rassembler les Hémoises.

Introduction au Débat d'Orientation Budgétaire

L'élaboration du projet de budget primitif de la commune de Hem pour 2022 s'effectue dans un contexte de sortie de crise post-covid certes esquissée mais encore très incertaine. Elle reste en effet caractérisée par une situation sanitaire toujours fragile, marquée par des variations à la hausse du taux d'incidence toujours actuelles, en dépit de la diffusion de la vaccination parmi la population, et une reprise économique soutenue cependant pénalisée par une hausse significative du coût des matières premières. Celle-ci génère un risque inflationniste qui se répercute d'ores et déjà sur les prix acquittés par les particuliers comme par les collectivités locales, et perdurera vraisemblablement dans les prochains mois.

Dans ce contexte, et face à une situation générale aggravée des finances publiques, la ville de Hem entend rester fidèle à une approche budgétaire globale prudente, et mobilisée sur les priorités du GOPH, avec un budget 2022 qui retisse résolument le lien social distendu pendant plus d'un an de crise sanitaire.

La cohésion sociale en fil rouge de l'action municipale

La ville de Hem reste ainsi mobilisée sur l'accompagnement social des plus fragiles et des familles modestes, dans le cadre de l'action de son service social et du CCAS. C'est dans ce cadre qu'elle poursuivra la mise en place d'actions concertées avec ses partenaires pour optimiser et rendre efficaces les interventions en termes de suivi personnalisé, de problématiques liées au logement, à la santé, au grand âge ou au handicap. Ainsi, si le transfert d'ordre administratif du personnel du CCAS à la ville se traduit financièrement par une baisse de la subvention municipale correspondante, elle s'accompagne du maintien des moyens à destination du public avec un renforcement des compétences.

Dans le même esprit, afin d'accompagner les familles et d'offrir une diversité d'animations et d'offres de services, en particulier dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, la ville confirmera en 2022 son soutien aux centres sociaux. La baisse de la participation municipale au budget de chacun de ces centres, pour mémoire, est la conséquence de l'évolution des relations financières entre la Caisse d'Allocation Familiales et la ville, dans le cadre des nouveaux Bonus Territoires, qui remplacent la Convention Territoriale des Services aux Familles : ainsi, la part de financement issue de la CAF est désormais attribuée directement par celle-ci aux centres sociaux. Ces nouvelles règles de financement par la CAF et les transferts de crédits qu'elles induisent, permettront néanmoins aux centres sociaux de voir leurs ressources augmenter.

La ville maintient également en 2022 son partenariat avec l'association AISE, qui contribue à l'insertion professionnelle de publics en difficulté sociale. La ville poursuivra par ailleurs le déploiement de son projet gérontologie, avec différentes actions d'accompagnement des seniors et retraités tant en matière d'animation que de conseil en prévention santé et sécurité. Les projets élaborés dans le cadre du conseil des seniors dont la composition a été renouvelée en 2021, viendront compléter le dispositif et veilleront à assurer l'insertion et la participation des aînés à la vie locale. Le banquet des aînés, moment convivial apprécié et temps fort de la Semaine bleue, devrait retrouver, dans la mesure où la situation sanitaire le permettra, une configuration traditionnelle sur une journée.

L'offre de service en direction de la petite enfance s'étoffera en 2022 avec l'extension de la Maison de la Petite Enfance dont les travaux, décalés en raison du contexte, seront finalisés. Cette réalisation permet une augmentation du nombre de places en accueil petite enfance, la ville apportant ainsi une réponse aux attentes fortes des familles dans ce domaine. Cette augmentation de l'offre d'accueil va de pair avec une extension des plages horaires d'accueil en crèches et en multi-accueil, rendue possible grâce à la modification des horaires de travail et à l'accord conclu en ce sens avec les partenaires sociaux. Le budget 2022 prévoit également de compléter les aires de jeux à destination de la petite enfance dans l'espace public. Dans le cadre de la rénovation urbaine, sera par ailleurs engagée la maîtrise d'œuvre du centre social de la Lionderie : les travaux de l'espace petite enfance et la salle de convivialité du site Bournazel devraient quant à eux s'achever courant de l'été 2022. Ces équipements neufs accueilleront ainsi dans les meilleures conditions une offre de services diversifiés en direction des habitants du quartier et des familles.

Dans le même esprit, l'année 2022 verra enfin les services de la PMI s'installer dans les locaux du site Diligent à côté des bureaux occupés par la Médecine Scolaire. Parallèlement, les travaux de construction de la Maison pluridisciplinaire de santé seront engagés : cet équipement est destiné à compléter l'offre de services de santé et de prévention en direction de la population.

Parce que la prévention en matière de santé doit être accentuée en direction de tous les publics, la ville soutiendra en 2022 des opérations telles que « Hémoids en Rose », lutte contre le cancer, la lutte contre les violences faites aux femmes, la prévention de l'obésité et l'accompagnement des aidants des malades d'Alzheimer.

Des moyens confortés pour la tranquillité publique

Le maintien de la tranquillité publique et des conditions de sécurité sur le territoire de la commune restera une priorité de la municipalité dans le cadre de l'action de la police municipale mutualisée. Conformément aux engagements pris, les effectifs de la police municipale ont été complétés et les horaires d'intervention de celle-ci ont été étendus en 2021, de manière à assurer une présence sur le terrain 7j/7 et à mieux répondre aux attentes des Hémoids.

Ce renforcement des moyens humains, qui trouve sa traduction dans la masse salariale, est également complété par un effort constant de la ville pour renforcer la brigade cynophile via le recours à un deuxième chien avec les frais inhérents et sur un plan technique, la poursuite du déploiement des caméras de vidéoprotection sur les secteurs les plus pertinents identifiés par la police municipale et la police nationale.

De plus, la ville maintient une démarche de prévention en matière de sécurité routière, en complétant le réseau de radars pédagogiques incitant les automobilistes à respecter les limitations de vitesse de circulation. Le partenariat entre la ville et la police nationale sera par ailleurs accentué en 2022 avec la mise en œuvre opérationnelle du protocole de participation citoyenne conclu en 2021, et qui vise à développer les liens entre les habitants et la police nationale dans une démarche de prévention de la délinquance et d'implication des citoyens dans un réseau de solidarité entre voisins.

Une attention renouvelée en faveur du développement durable et de la transition énergétique.

En 2022, la préservation des atouts naturels de la commune, le développement de la nature en ville et les enjeux de transition énergétique constitueront les axes autour desquels s'articulera l'action en faveur de la qualité de vie à Hem. Celle-ci suppose d'abord la participation des habitants aux actions permettant d'adopter au quotidien des comportements différents davantage en phase avec les enjeux du réchauffement climatique et de la protection de l'environnement.

Ainsi, la ville poursuivra-t-elle les actions engagées dans ce cadre, avec la 5^{ème} édition du défi familles Zéro Déchet, le développement des initiatives en faveur de la réduction des déchets et celles en faveur du réemploi avec le repair café et les ateliers partagés. La ville conforte parallèlement les crédits affectés aux aides qu'elle attribue aux Hémoids qui s'engagent dans des travaux de rénovation thermique de leur logement, comme en faveur de la végétalisation des façades. Elle accompagnera ces dispositifs, ainsi que les dispositifs d'aide portés par d'autres organismes (collectivités, agences, Etat) engagés en faveur de la transition énergétique, d'un effort accru de diffusion de l'information en direction des particuliers via ses supports de communication notamment numériques. Un travail de sensibilisation sera plus spécifiquement orienté vers les publics scolaires.

En ce qui la concerne, la ville traduira cette année son engagement en faveur de la transition énergétique par un approvisionnement en biogaz davantage respectueux de l'environnement, dans le même esprit que le contrat de fourniture en électricité souscrit en 2020. Elle poursuivra également son action pour augmenter le recours aux énergies renouvelables, avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des équipements publics qui en offrent la possibilité technique.

La ville continue en 2022 le remplacement et la modernisation de l'éclairage public, avec l'installation d'éclairages LED moins consommateurs d'énergie. La ville prolonge également sa démarche de rationalisation des consommations de ses équipements publics via la modernisation de certaines installations de chauffage, la mise en œuvre de la smart city et l'intégration de cette approche dès la conception des nouveaux bâtiments construits dans le cadre des différents projets municipaux.

Le développement de la présence de la nature en ville est de surcroît, un objectif dont la ville de Hem entend poursuivre la concrétisation en 2022. Ainsi, la ville complètera-t-elle l'offre de comestibles en ville, avec l'installation de nouveaux sites pour les Croq'Hémois. Outre la végétalisation des façades, la ville continuera en 2022 son effort en faveur de l'arbre en ville, dans le cadre de son plan 3000 arbres, avec la plantation d'une deuxième forêt urbaine, au sein des quartiers Hauts Champs-Longchamp, dans la continuité du site de construction du nouveau Dojo, avenue Schweitzer. Outre la nécessité de conforter la dimension végétale des espaces publics des quartiers prioritaires, la plantation de cette deuxième forêt, doit venir compléter l'offre d'îlots de fraîcheur à disposition des Hémois, tout en constituant un puits de carbone qui, pour modeste qu'il soit, n'en est pas moins nécessaire à la captation du CO2 et à la réduction des GES. L'accès aux espaces naturels sera complété avec l'achèvement de l'aménagement du chemin du Trie à Beaumont, qui s'étend sur l'année 2022 en raison d'un décalage dans l'acquisition du foncier nécessaire à l'opération.

La mise en œuvre du Plan Vélo accentuera enfin en 2022 l'action de la ville en faveur du développement des mobilités douces et actives, dans le cadre du Schéma local des Mobilités durables. La ville travaillera avec la Métropole Européenne de Lille à structurer, par des aménagements adaptés, le réseau de voies cyclables intercommunales opérant la jonction avec les communes environnantes, et assurant ainsi la continuité des itinéraires. La ville accompagnera en particulier la MEL afin de définir la place du vélo dans le cadre des aménagements envisagés rue de l'Abbé Lemire et parvis Jules Ferry, ainsi que sur les avenues De Gaulle et de l'Europe. Par ailleurs, elle engagera, en concertation avec les riverains, les études pour concrétiser la liaison Hem-Sailly lez Lannoy et Toufflers via le chemin Bayart. Après l'implantation d'arceaux vélo dans les groupes scolaires, la ville poursuivra l'équipement de l'espace public afin de faciliter l'usage du vélo. Par ailleurs, la ville poursuivra le développement de la sensibilisation des différents publics (jeunes, seniors, femmes...) de manière à inciter à l'utilisation du vélo, en particulier pour les déplacements courts sur le territoire de la commune. Parmi les différentes animations prévues en 2022 dans le cadre du plan vélo, une fête du vélo, inspirée du Hem music bike tour en 2021, mais renouvelée, contribuera à entretenir la diffusion d'une dynamique en faveur du vélo à Hem.

Dans le cadre de son schéma de mobilité urbaine, la ville accompagnera l'implantation de bornes électriques qui seront implantées par la MEL et complètera le dispositif si nécessaire. Dans le même esprit, la commune continuera à participer activement aux réunions techniques et aux comités de lignes organisés dans le cadre de l'arrivée du tramway à Hem et de l'actualisation du Plan Bus dans le but d'assurer une desserte satisfaisante et rapide vers les centres d'intérêts que sont les pôles universitaires, de loisirs ou de commerces vers Villeneuve d'Ascq.

La place essentielle des partenaires associatifs.

De la même manière qu'en 2021, la ville souhaite mener ses actions dans le cadre du partenariat étroit qu'elle entretient avec le monde associatif. Ce faisant, elle apporte un soutien continu aux associations culturelles, sportives, à but social ou de loisirs, qui apportent chacun leur contribution à la vitalité de notre ville, à son dynamisme associatif et citoyen, et à l'esprit de solidarité propre à notre commune. Dans cette optique, la ville poursuit ses partenariats avec les associations hémoises, avec la mise à disposition de locaux ou de personnels en particulier dans les écoles de discipline. La ville apporte également son soutien financier aux associations : dans la perspective d'accompagner au mieux les structures en sortie de crise sanitaire, et afin de tenir compte des perturbations subies par les activités en 2021 en raison des mesures de ralentissement édictées par les

pouvoirs publics afin de contenir l'épidémie, la ville souhaite pouvoir neutraliser un certain nombre de critères habituellement pris en compte afin de déterminer l'attribution des subventions municipales. Cette mesure devrait ainsi constituer pour un secteur associatif sévèrement mis à mal par la crise sanitaire, un élément fort d'appui à la reprise d'une activité associative classique. Pour mémoire, la baisse des subventions municipales aux centres sociaux résulte d'une modification des canaux de financement de la CAF à destination de ces structures, liée à la mise en œuvre des Bonus Territoires : les centres sociaux connaissent en 2022 un niveau de financement nettement à la hausse. A noter enfin que cette année encore, certaines associations ayant significativement réduit leurs activités et les dépenses induites par celles-ci en 2021, ne sollicitent pas de subvention en 2022.

Un soutien réaffirmé à la jeunesse et l'éducation

La ville confirme en 2022 sa politique de soutien en faveur de la jeunesse et de l'éducation. Cette orientation se concrétise tout d'abord cette année avec la poursuite des actions d'animations dans le cadre des périodes de vacances scolaires ou extra-scolaires. Ainsi, l'activité de la plateforme jeunesse viendra proposer diverses activités sportives et de séjours pendant les périodes de vacances, afin d'ouvrir les jeunes participants à la curiosité et à la découverte. Le conseil de la Jeunesse, quant à lui, inscrira à nouveau en 2022 ses membres dans une démarche civique d'apprentissage de la citoyenneté. Les fonds d'aide sont renouvelés en 2022 et viennent manifester à nouveau le soutien de la ville aux projets des jeunes et la confiance que celle-ci place dans le bon déroulement de ceux-ci, dans une diversité de domaines (départs autonomes, initiatives, stages sportifs ou culturels, sport de compétition, permis de conduire, formation aux métiers de l'animation...). La plateforme jeunesse verra par ailleurs son action complétée par l'entrée en activité de la nouvelle école de E-sport en partenariat avec l'association Ordinathem, qui a pour objectif de former ses jeunes adhérents pour leur permettre d'acquérir les compétences et qualités nécessaires à la compétition de jeux vidéo. En période de vacances, les ALSH viendront également proposer aux jeunes Hémois de tous les quartiers de multiples activités : à noter cette année une spécificité du calendrier qui amène la ville à proposer une semaine d'ALSH supplémentaire en été. Du reste, l'ALSH linguistique initié avec succès en 2021 sera renouvelé, afin de mettre à profit les vacances d'été pour améliorer de façon ludique la pratique de l'anglais. Plusieurs événements qui s'adressent plus particulièrement aux jeunes Hémois viendront aussi rythmer l'année. L'opération « Sea, Hem & sun », lancée à l'occasion du plan de relance et qui a connu un succès de fréquentation en 2021, sera également reconduite sur une période d'une semaine au cours de l'été. Tournoi de football intercommunal, marche aux flambeaux, Défilé d'Halloween, sont autant de manifestations qui mobiliseront jeunes et plus jeunes. Une démarche soutenue de prévention continuera à accompagner l'ensemble de ces événements, de manière à entourer le public jeune de façon continue dans l'année. La ville poursuivra ses actions en faveur des lieux de captation mis en place dans le cadre du PIA Jeunesse.

Les actions de médiation urbaine, d'insertion et de remobilisation par le sport restent ainsi parmi les dispositifs mis en œuvre par la ville à cette fin. De même, la ville met en œuvre un accompagnement individualisé des lycéens, dans l'esprit de l'accompagnement établi via le Dispositif de Réussite Educative (DRE), afin de prévenir les risques de décrochage chez les jeunes les plus fragiles. Des actions de sensibilisation et de prévention du harcèlement scolaire sont également prévues, afin de lutter contre les dérives violentes à l'école. Une préparation aux concours des Grandes Ecoles concrétisera enfin l'engagement de la ville en faveur de l'égalité des chances et de la réussite scolaire. L'école sera ainsi un axe essentiel de l'action de la ville en 2022 : en témoignera notamment l'entrée en service opérationnelle des locaux de la nouvelle école Jules Ferry, prévue à la rentrée de septembre 2022. Avec cet équipement, la ville renouvelle son patrimoine scolaire, et confirme l'attention qu'elle porte à la qualité des locaux d'enseignement où sont accueillis chaque jour les jeunes Hémois et leurs enseignants. Cette attention se manifeste aussi avec les travaux programmés dans le cadre du PPIM écoles et restaurants scolaires, marqué en 2022 par la poursuite des travaux conséquents engagés pour mener à bien la réhabilitation de l'école La Fontaine. De la même manière, la ville continue la mise en œuvre de son programme de

réagencement des cours d'écoles pour plus de nature et de mixité : les écoles La Fontaine et Victor Hugo sont cette fois concernées. Dans le même esprit, et afin de veiller aux conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les salles de classe, le déploiement des détecteurs connectés de CO2 sera finalisé. Enfin, la ville va engager des travaux de réhabilitation de l'école De Lattre de Tassigny, avec notamment pour objectif la rénovation thermique des locaux et la réfection de la toiture de l'établissement.

L'activité économique et le retour à l'emploi

Après les actions d'appui à l'économie de proximité et aux commerçants mises en œuvre dans le cadre du plan de relance local, l'année 2022 verra la ville renouer son partenariat traditionnel avec les acteurs économiques locaux. Les actions de soutien à l'activité commerciale garderont ainsi pour cadre les relations que la ville entretient avec l'Union commerciale. Le maintien d'un tissu économique local actif et dynamique, impliqué dans la vie de la commune passera également par la coopération de la ville avec les rendez-vous du Club d'entreprises. Les services de la ville resteront en veille des porteurs de projets, de manière à trouver avec eux, s'agissant de commerçants, d'artisans ou d'entreprises, les solutions d'implantation ou d'extension susceptibles de correspondre à leurs attentes. Attentive au maintien et au renforcement de l'offre commerciale de proximité, la ville entend persévérer pour implanter un marché hebdomadaire à Beaumont, après l'expérimentation menée durant l'automne 2021 : celle-ci a permis de dégager les enseignements qui amèneront à modifier le format du marché, qui restera toutefois programmé en semaine. Le soutien à l'activité économique à Hem est en effet essentiel pour la création d'emploi et diversifier les possibilités d'accès à l'emploi sur le territoire de la commune. De manière à mieux faire coïncider l'offre et la demande d'emplois, la ville maintient en 2022 son partenariat avec la Maison de l'Emploi, Pôle Emploi et la Mission locale. Cette année verra également la montée en charge de la candidature de la commune à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, sous l'égide de la MEL. La ville mobilise des crédits en ce sens, de manière à assurer l'encadrement de ce dispositif expérimental par le GIP Agire Val de Marque et à réunir les conditions pour obtenir une labellisation. Elle confirme en cela son engagement en faveur de l'accompagnement de nos concitoyens les plus éloignés de l'emploi. Enfin, la ville sera attentive au devenir des sites économiques du Parc d'activités des 4 vents ou du Parc Lecoeur, qui connaîtront des mutations d'enseignes inhérentes à la vie des entreprises, à l'instar de la société Kiabi. L'enjeu du développement économique reste ainsi une problématique centrale pour la commune, afin d'accompagner les dynamiques locales de l'emploi et d'entretenir la fréquentation des commerces hémois par les salariés qui travaillent sur le territoire hémois.

Investir pour la qualité urbaine et le cadre de vie.

Améliorer le cadre de vie des Hémois en transformant les espaces publics pour davantage de qualité urbaine reste l'objectif de la ville de Hem. La dynamique d'investissements engagée et soutenue par la ville dans le cadre de ce mandat s'illustre ainsi notamment par les études engagées pour la poursuite de la création du Cœur de ville. La reconstruction de la salle Leplat intégrant des espaces annexes pour le Zéphyr, le réaménagement de la place de la République pour une meilleure fluidité de circulation et des espaces apaisés, la constitution d'un linéaire de cellules commerciales et de logements en continuité de la salle Leplat, sont ainsi les constituants d'un projet qui doit compléter l'aménagement du centre-ville.

La mise en œuvre du plan Vélo à travers la ville doit également contribuer à un partage davantage équilibré des mobilités et des espaces publics de circulation par les usagers. La construction du Dojo, de la Maison de l'Histoire locale, de l'école Jules Ferry s'inscrivent aussi dans une logique qui vise, autant à offrir des lieux adaptés aux attentes de leurs utilisateurs, qu'à renouveler la ville sur elle-même à travers un travail sur la qualité urbaine et des équipements performants.

C'est aussi dans cet esprit que seront engagées les réflexions et études entourant la requalification, dans une logique de préservation du patrimoine ancien, des locaux actuels de l'école Jules Ferry, dont la vocation, entre site de formation, de coworking et espaces ouverts aux activités culturelles, esquisse les contours à confirmer d'un tiers lieu. Cette réflexion associera l'amélioration du stationnement rue Ribot.

Cette recherche d'une qualité urbaine accrue, répondant aux enjeux de la transition écologique et énergétique et fondée sur le renouvellement de la ville sur elle-même comme sur une croissance contenue autant que maîtrisée, guide la poursuite des études préalables à l'aménagement de la Tribonnerie 2, comme les travaux entrepris et poursuivis en 2022 dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers Lionderie-Trois Baudets, avec la construction du centre Bournazel, ainsi que la réalisation du parvis de l'école Jules Ferry et le prolongement de la rue de l'Abbé Lemire.

Des travaux d'embellissement seront entrepris également dans le cimetière au niveau des clôtures.

Dans la même logique, seront entrepris les travaux de constructions de logements afin de diversifier l'offre d'habitat en direction des habitants, la construction de la Maison pluridisciplinaire de santé sur l'ancien site du centre social des Hauts Champs ainsi que les études complémentaires et nécessaires pour la requalification du secteur Schweitzer.

La ville sera également soucieuse de répondre à ses obligations liées à l'accueil des gens du voyage dans le cadre de la loi du 5 juillet 2000. Ainsi, elle veillera à identifier une réserve foncière pour accueillir des logements sociaux adaptés à destination de personnes souhaitant se sédentariser.

Enfin, les habitants auront la possibilité pour la 3^{ème} année consécutive de proposer eux-mêmes des projets d'intérêt général pour améliorer leur cadre de vie par le biais du budget participatif.

La poursuite de la modernisation du service public

En 2022, la ville de Hem poursuivra la modernisation de son offre de service au public. D'une manière générale, les services administratifs de l'Hôtel de ville assureront un accueil plus étendu, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h, le samedi de 8h30 à 12h, ce conformément aux dispositions de l'accord conclu avec les partenaires sociaux et représentants du personnel en vue de respecter la réglementation relative au temps de travail de 1607 heures annuelles. Au-delà du nouveau temps de travail, la commune adoptera courant 2022 une charte portant sur la mise en oeuvre du télétravail.

Par ailleurs, la ville poursuivra le développement de la dématérialisation de ses procédures et les Hémois auront également davantage la possibilité de prendre leurs rendez-vous avec les services de la Mairie directement en ligne.

Les deux échéances électorales (présidentielle et législatives) que connaîtra notre pays en 2022, amèneront les agents municipaux à se mobiliser, en complémentarité de la mobilisation citoyenne, afin d'organiser et tenir les bureaux de vote à l'occasion des 4 tours de scrutin d'ores et déjà prévus.

L'amélioration de qualité du service public passera également en 2022 par la mise en accessibilité numérique des supports de communication. Ainsi, les sites Internet de la ville et de ses structures partenaires (Zéphyr, Résidence de la Marque) seront mises aux normes pour les personnes mal-voyantes et malentendantes.

De surcroît, afin d'assurer la diffusion aux Hémois d'une information actualisée, la ville renouvellera les panneaux lumineux en complétant son réseau de deux panneaux supplémentaires.

Enfin, attentive à l'amélioration des conditions de travail des agents, la ville fera l'acquisition de différents matériels qui faciliteront l'exercice des missions des services supports tout en préservant les personnels concernés de la pénibilité inhérente à certaines de celles-ci.

Une ville ouverte au sport et à la culture

En 2022, la ville de Hem entend renouer avec une tradition d'animation et de convivialité mise à mal pendant la crise sanitaire, mais à laquelle les Hémois sont attachés, à l'instar de l'engouement retrouvé pour les fêtes de Hem en septembre 2021 et pour les différents événements organisés depuis.

Ces manifestations qui se veulent fédératrices, réunissant les Hémois de l'ensemble des quartiers de la ville, contribuent à entretenir un sentiment commun d'appartenance et de vivre-ensemble. C'est pourquoi la ville est mobilisée pour accompagner leur organisation et leur déroulement, dans le respect des prescriptions réglementaires édictées par les pouvoirs publics au regard de l'évolution du contexte épidémique.

S'agissant des activités sportives, l'agenda de l'année 2022 est chargé des différents rendez-vous prévus par les associations et clubs sportifs de la commune. Une diversité d'activités est proposée, dont la ville de Hem encourage la fréquentation par la mise à disposition de locaux et équipements sportifs, dont elle assure l'entretien et la rénovation. Ainsi, l'année 2022 verra-t-elle par exemple la rénovation de la toiture du Bassin de natation, qui exige une intervention significative.

La ville continuera à développer l'école de football avec ses éducateurs en lien avec l'Olympic Hémois dans le cadre de sa politique liée aux écoles de discipline. Elle soutiendra également l'association intercommunale Roubaix Hem Métropole Futsal en lui attribuant des créneaux dans la salle Blaise Pascal uniquement pour ses entraînements.

C'est également dans le cadre de sa volonté de diversifier l'offre d'activités proposées aux jeunes Hémois que la ville concrétise en 2022 la création d'une école de E-sport.

Par ailleurs, à la suite de l'opération coup de pouce à l'adhésion effectuée en 2021 pour inciter les Hémois à renouer avec une pratique artistique ou sportive en association, la ville reprendra l'aide traditionnelle du Pass'sport culture ou du pass'sport seniors, de façon à ce que les pratiques artistiques ou sportives demeurent accessibles au plus grand nombre.

De plus, la ville prévoit l'organisation de rendez-vous sportifs réguliers tels que les rendez-vous Nature ou de manifestations sportives d'envergure telles qu'Oxyg'Hem le jeudi de l'Ascension, dont la ville espère qu'elle renouera avec la présence physique des coureurs pour la première fois depuis 2019, et la Course Nature Val de Marque. Désireuse d'inscrire ses rendez-vous sportifs et les valeurs qui les inspirent, dans une démarche de participation à l'aventure collective lancée par Paris 2024, la ville sollicitera le label Terre de Jeux par lequel les collectivités territoriales manifestent leur adhésion à cet événement ainsi que leur volonté de promouvoir l'esprit des Jeux sur leur territoire.

Afin de compléter l'offre d'activités sportives dans les quartiers prioritaires, la ville engagera également cette année les travaux de construction du Dojo dans les Hauts Champs-Longchamp, équipement qui sera ouvert aux activités sportives scolaires et associatives. Des études et travaux seront engagés pour l'extension de la salle Blaise Pascal afin d'équiper celle-ci de gradins et doter également de gradins la salle Emilie Le Pennec, ceci afin d'améliorer l'accueil des publics et sportifs fréquentant ces équipements.

Parallèlement, les études de maîtrise d'œuvre et les travaux de préparation à la reconstruction de la salle Leplat seront engagés dans le cadre de la requalification du Cœur de ville.

Dans le domaine culturel et festif, outre les rendez-vous traditionnels de Hem en fête et des fêtes de fin d'année, l'année 2022 renouera en particulier avec les activités de spectacles du Zéphyr, dont la saison s'appuie sur une diversité de représentations, entre théâtre, concerts variés et humoristes. Elle sera également marquée par le 50^{ème} anniversaire du jumelage avec la ville anglaise de Mossley. La commémoration du 60^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie donnera l'occasion pour la ville de Hem d'offrir un temps fort pour découvrir ce pays, son patrimoine, sa culture, ses traditions.

La ville porte de surcroît une forte ambition de développer l'accès de tous au livre et à la lecture, qui se concrétisera en 2022 par la poursuite des actions en ce sens menées en partenariat avec la médiathèque (rendez-vous du conte, rencontres d'auteurs...). De même, dans la perspective de la nouvelle édition du Salon du Livre Jeunesse en 2023, la ville initiera dès l'année prochaine des actions en faveur du livre et de la lecture en lien avec l'ensemble des écoles hémooises.

Dans le registre événementiel, la ville renouvelle en 2022 son partenariat avec Lille 3000 en participant à la 6^{ème} édition, programmée de mai à octobre prochains. Sur le thème « Utopia », plusieurs rendez-vous sont d'ores et déjà prévus, autour de la nature, de la musique avec l'EOH, ou en collaboration avec le MUMO.

La ville entend maintenir par ailleurs son action en faveur du développement des pratiques artistiques dans le domaine des cultures urbaines, en lien avec les centres sociaux volontaires et le milieu associatif, à l'instar de N'Didance.

La saison culturelle de la salle de spectacles du Zéphyr proposera aux Hémoois et à ses usagers une offre complète et diversifiée de spectacles, renouant autant que possible avec une activité similaire à la période précédant la crise sanitaire. De fait, le budget du Zéphyr repose sur l'hypothèse d'une saison hors covid. Il comprend peu d'investissements, ceux-ci étant prévus dans le cadre de l'opération de reconstruction de la salle Leplat incluant une jonction technique avec le Zéphyr.

Après une fréquentation encourageante en 2021 malgré un contexte sanitaire et une météo difficiles, les séances estivales de Cinéma en plein air, appréciées par le public, seront reconduites. Les Journées du Patrimoine permettront de mettre en valeur le travail du vitrail et le patrimoine exceptionnel dans ce domaine de la Chapelle Sainte Thérèse, en plus d'une exposition et de démonstrations prévues à l'espace culturel de la Ferme Franchomme. Celle-ci verra également l'ouverture de la Maison d'Histoire locale et du Patrimoine qui complétera les activités du site et dont les espaces seront plus spécifiquement consacrés à la découverte de l'histoire de Hem et de ses environs ainsi qu'à son patrimoine. La ville poursuivra aussi la rénovation de la salle Dunant, engagée sur plusieurs années, avec entre autres l'installation de compléments scéniques. Elle interviendra parallèlement dans la modernisation du Centre intergénérationnel de Beaumont, avec des travaux de réagencement de l'équipement. Elle procédera enfin à des travaux de traitement acoustique dans les locaux du studio de danse de la Cantoria. L'équipement, qui accueille également l'école municipale de musique, devrait voir sa fréquentation augmenter avec la montée en charge de l'école qui vise à diversifier les pratiques musicales et l'accès à la musique.

DEUXIEME PARTIE : CONTEXTE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I) Un contexte de reprise fragile, sans réel impact sur la situation financière de la ville, et une relative incertitude politique rendant l'anticipation de scénarii prospectifs difficile.

Après l'onde de choc provoquée ces deux dernières années par le COVID-19, tous les indicateurs officiels semblent indiquer une reprise économique à minima jusqu'à fin 2021 et début 2022.

Toutefois, ces signaux favorables à une reprise économique du point de vue macro-économique ne touchent pas l'ensemble des secteurs économiques, pas plus qu'elle ne les touche avec la même vigueur.

Par ailleurs, il reste difficile d'anticiper les tendances du second semestre 2022, au regard entre autres, de l'organisation de l'élection Présidentielle, mais aussi des soubresauts observés dans la jugulation, que l'on espère toujours définitive, de la pandémie.

Par ailleurs, les effets de la pandémie restent à ce jour encore difficilement observables, tant de manière exhaustive que pérenne : pouvoir d'achat des différentes catégories de ménages, propension à consommer ou épargner, attitudes de repli sur soi ou au contraire d'ouverture, manière de travailler différente, impact psychologique auprès notamment des familles les plus fragilisées, modifications des modes de consommation et d'accès au service public, etc...

Enfin, la situation extrêmement dégradée des finances publiques nationales ne peut être ignorée. Sa plus ou moins forte prise en compte par le (la) futur(e) Président (e) de la République impactera nécessairement les relations financières entre l'Etat et les Collectivités, de même qu'entre niveau de collectivités locales entre elles.

Dans ce contexte global, incertain et ne laissant espérer aucun effet d'ampleur en faveur des finances publiques locales, la bonne gestion de la ville de Hem depuis plus de 20 ans, et sa situation financière qui reste très favorable, constituent un atout majeur, à moyen et long terme, ainsi que la meilleure garantie permettant de maintenir une offre de service constante, de qualité et variées, à l'ensemble de ses concitoyens.

II) L'Etat et les Collectivités locales : un statu-quo sur 2022 en attendant d'éventuelles réformes post élection Présidentielle

L'ensemble des dépenses engagées par l'Etat et les Collectivités en 2020, et 2021, pour limiter les effets dévastateurs de la crise sanitaire sur l'économie, se sont avérées plutôt efficaces, pour l'impact de l'onde de choc liée au Covid-19. Néanmoins, elles ont largement entraîné une dégradation de la situation agrégée, au niveau macro-économique, des finances de l'Etat et des collectivités. Les moyens financiers mobilisés de manière importantes et sur des délais relativement courts, ont bien joué le rôle « d'amortisseur de crise » qu'on entendait leur conférer. Mais ce sont autant de moyens budgétaires, mobilisés dans une certaine urgence, qui ne seront donc plus disponibles pour opérer des choix ciblés à l'avenir.

La situation budgétaire et financière particulièrement dégradée (bien d'avantage que celle des collectivités locales) de l'Etat, devrait imposer au prochain locataire de l'Elysée, élu en mai prochain, un plan d'économie, tout en maintenant, à minima, le soutien à l'activité économique, ainsi qu'au secteur de la santé.

Aussi, et même s'il semble peu probable d'imaginer que, dès l'été 2022, un train de mesures significatif viennent modifier les relations financières entre l'Etat et les collectivités, l'automne 2022 devrait en revanche être propice à l'annonce d'un tel plan de mesures dont on ne peut espérer qu'il soit favorables aux collectivités prises dans leur ensemble.

En ce sens, il faut donc s'attendre à ce que l'Etat mette à contribution les collectivités, afin qu'elles participent à leur niveau, au redressement des comptes publics de la Nation, en attendant peut-être que des réformes plus structurelles et certainement nécessaires n'interviennent.

Néanmoins, il reste peu probable, sauf éventuelle surprise, que même l'hypothèse de réformes structurelles se fassent en faveur notamment de l'autonomie financière des collectivités, et cela quand bien même l'Etat saisirait l'opportunité de la loi « 3DS » pour assouplir la contrainte juridique et réglementaire pesant, dans certains secteurs de l'action publique locale, sur les décisions des exécutifs locaux.

La situation des Collectivités Locales diffèrera, comme toujours, selon la catégorie de Collectivités à laquelle elles appartiennent (Région, Département, Métropoles, Intercommunalités et Communes), et des compétences obligatoires qu'elles exercent.

Au sein d'une même catégorie de Collectivités, elle diffère également en fonction des caractéristiques propres de chaque collectivité.

A cet égard, **la bonne situation financière** dans laquelle se trouve **la ville de Hem**, depuis de nombreuses années reste indiscutablement **un atout de premier plan**.

Rappelons, en effet, que la ville de Hem n'a **plus aucune dette** à rembourser et ce depuis l'été 2018. Que, ce faisant, elle n'a **pas non plus de frais financiers à rembourser** aux prêteurs. La ville a par ailleurs **un autofinancement consolidé moyen de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros par an, depuis plus de 10 ans**. Elle a su, comme l'a relevé la Chambre Régionale des Comptes, **maîtriser ses dépenses de gestion courante**, au premier rang desquelles **la masse salariale**.

En outre, **l'attractivité de la ville**, renforcée au cours des 3 derniers mandats a permis **d'augmenter**, sans aucune pression fiscale supplémentaire depuis plus de 10 ans, le produit des impôts locaux, **même si la suppression de la Taxe d'habitation** décidée par le gouvernement actuel **est venue altérer le bénéfice tiré de ces efforts**, effectués depuis 20 ans.

Enfin, la ville de Hem dispose **de réserves et de provisions** pour risques et charges, à hauteur de **13 millions d'euros**.

En ces temps de grande incertitude, la **saine trajectoire financière** de la ville de Hem, constitue un atout majeur **renforçant sa capacité à agir** et faire face aux futurs enjeux locaux.

A cet égard, il est rappelé ici, que **l'orientation budgétaire du prochain mandat** sera résolument tournée **vers l'investissement**, afin de **soutenir l'activité économique, et donc l'emploi, accompagner la transition énergétique**, mais sans oublier de **soutenir et accompagner la population**, et parmi elle, **les plus fragiles et vulnérables** de nos concitoyens.

III) Orientations budgétaires et éléments prospectifs :

- a) Absence de hausse des taux de la fiscalité locale, après intégration en 2021 des taux de foncier Bâti du Conseil Départemental

Après intégration, en 2021, du taux départemental de la taxe foncière, l'année 2022 marquera la **12^{ème} année consécutive, SANS hausse des taux d'impôts locaux**, attestant ainsi de la volonté affirmée de la ville de ne pas fragiliser le pouvoir d'achat des Hémois.

Evolution des taux des impôts locaux entre 2010-2022 (en %)					
	2010	2011-2019	2020	2021	2022
TH	31,00%	31,00%	31,00%		
TFB	26,94%	26,94%	26,94%	46,23%	46,23%
TFNB	61,90%	61,90%	61,90%	61,90%	61,90%
Evol.	+ 2 %	0 %	0 %	0 %	0 %

La suppression progressive de la Taxe d'habitation, dont les effets définitifs ne seront connus qu'au terme de la mise en œuvre de la réforme soit en 2023, devrait toutefois restée neutre au regard du produit fiscal communal.

L'augmentation de produit fiscal 2022 résulte du « rattrapage » des inscriptions budgétaires au regard du réalisé constaté en 2021.

Eléments prospectifs : la ville de Hem ne prévoit aucune augmentation des taux des impôts directs locaux, et ce jusqu'au terme du mandat, soit en 2026.

- b) L'engagement de l'Etat pour l'année 2022 : le statu quo avant l'élection Présidentielle

L'Etat s'était engagé en 2021 et compte tenu de la crise sanitaire exceptionnelle, à garantir à caractéristiques identiques, les ressources des collectivités Locales.

Pour 2022 et bien que le projet de loi de finances ne soit pas encore définitivement arrêté, l'hypothèse d'une stabilité des concours versés aux collectivités reste raisonnable. Les concours de l'Etat inscrits au budget 2022 seront donc stabilisés au niveau perçu en 2021. Les éventuels effets positifs consécutifs à un abondement des dotations en faveur de la péréquation, seront abordés le cas échéant lors du budget supplémentaire 2022 ou par voie de décision modificative, en cours d'année.

La Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Urbaine seront donc considérées comme stables en 2022 (base : réalisé 2021).

Evolution de la DGF et de la DSU depuis 2014 (en K)									
	REA2014	REA2015	REA2016	REA2017	REA2018	REA2019	REA2020	REA2021	BP2022
DGF	4 280	3 915	3 529	3 349	3 349	3 341	3 329	3 300	3 300
DSU	3 677	4 033	4 377	4 606	4 733	4 733	4 839	5 029	5 025

Compte tenu des informations disponibles au moment du débat d'orientation budgétaire, les éventuels écarts qui seraient observés par rapport à la prévision inscrite au budget primitif 2021, devraient rester marginales en volume.

Eléments prospectifs : Compte tenu de l'absence de visibilité liée à l'incertitude qui pèse sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités d'une part, et eu égard à la situation exceptionnellement dégradée des finances publiques nationales, aucune évolution favorable des recettes en provenance de l'Etat n'est anticipée par la ville, dans ses projections financières et ce, pour toute la durée du mandat.

c) Le gel des montants prévisionnels de l'Attribution Communautaire et de la Dotation de Solidarité Communautaire.

L'Attribution Communautaire sera maintenue à son niveau observé en 2021. Quant à la Dotation de Solidarité Communautaire, son évolution ne devrait pas non plus connaître d'évolution notable en 2022.

Eléments prospectifs : le caractère figé de l'attribution de compensation n'est aujourd'hui pas remis en cause. Quant à la dotation de solidarité communautaire et sa corrélation à la situation économique Métropolitaine, celle-ci ne devrait cependant pas connaître de variation importante en 2022, en raison notamment des mesures de soutien à l'activité économique, décidée par le gouvernement, mais aussi des mesures d'atténuation de son éventuelle baisse que déciderait de prendre la Métropole Européenne de Lille, en faveur des Territoires.

Le niveau des versements de fiscalité en provenance de la Métropole Européenne de Lille est donc considéré comme stable pour l'année 2022.

d) Baisse des recettes des domaines et des autres participations, notamment en provenance de la CAF

Les prévisions de recettes des domaines et des activités inscrites au budget primitif 2022 enregistrent une diminution relativement importante compte tenu notamment de la baisse de la participation financière de la CAF, constatée par la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale, et estimée à environ 150 000 euros.

Compte tenu du contexte dégradé des finances publiques dans leur ensemble, mais aussi du faible taux de réalisation des actions municipales 2021, voire des modifications (annoncées ou en cours de réflexion) des règles du jeu des autres partenaires institutionnels (exemple du contrat de ville de l'Etat), les participations des autres partenaires sont elles aussi, et par prudence, anticipées en légère baisse.

Les recettes des familles devraient elles aussi connaître une baisse du fait pour certaines d'entre elles, d'un affaiblissement de leur pouvoir d'achat, ou encore de leur réticence (toujours en lien avec le covid) ou impossibilité (cas des personnes non vaccinées) à participer aux activités ou actions municipales.

Précisons toutefois que si compte tenu de la crise, les actions ou activités habituellement offertes par la ville à sa population devaient ne pas se réaliser, la ville n'engagerait pas non plus les dépenses liées à l'exercice de ces activités.

Aussi, dans le cadre de la préparation de son budget supplémentaire en Mai prochain, un point sera fait sur la situation projetée à la fin du premier semestre, comme ce fut déjà le cas en 2020, et 2021.

Eléments prospectifs : Compte tenu de la singularité du contexte actuel et de la situation à la diffuse des familles et de la difficulté d'appréhender leur niveau de fréquentation des activités municipales et donc les recettes induites par celle-ci, l'évolution de ces recettes est donc considérée en baisse pour 2022, et stabilisée en 2023 avec ajustement nécessaire le cas échéant d'ici là, au niveau observé en 2022.

e) Recettes d'investissement : difficiles à mobiliser et à anticiper

Les recettes inscrites et prévues dans la contractualisation avec l'Etat et les autres partenaires dans le cadre du **renouvellement urbain**, peuvent être considérées comme acquises. Toutefois, elles restent conditionnées, dans leur versement, à la justification de dépenses effectivement réalisées.

S'agissant des autres recettes d'investissement, leur anticipation et leur prévision reste un exercice difficile, de sorte que la ville reste prudente sur le rythme et la hauteur des inscriptions budgétaires. Pour 2022, ce sont donc entre 500 000 et 1 million d'euros qui seront inscrits au budget, en fonction des notifications reçues pour des opérations programmées en 2022 ou démarrées en 2021.

Le cas échéant, ces prévisions seront ajustées dès le début 2022, par voie de décision modificative ou un peu plus tardivement lors de l'élaboration le budget supplémentaire pour tenir compte du rythme effectif des accords de subventions définitivement acquis.

Eléments prospectifs : Sur la période 2022-2023, l'estimation des recettes d'investissement, fortement liée aux investissements programmés, et aux décisions des autres partenaires publics restera prudente et se fera davantage au fil de l'eau, au fur et à mesure de la réception effective des notifications.

f) La Masse salariale : maitrisée tout en intégrant les priorités de la ville

Structure des effectifs et de la masse salariale (base : informations disponibles au 1^{er} novembre 2021) :

🔗 Les effectifs 2022 :

Au total ce sont **337 postes** qui seront pourvus au 1^{er} janvier 2022 représentant **268,62. Equivalents Temps Plein (E.T.P)**, répartis-en 209 titulaires et 128 agents contractuels. La plupart des non titulaires évoluent dans les secteurs de l'animation, de l'entretien et de la restauration scolaire.

Par rapport à 2021, le nombre de titulaires diminue d'environ 3 %, alors que le nombre d'agents contractuels diminue de 7.07 %. Cette diminution du nombre d'agents titulaires s'explique notamment par le départ à la retraite en 2021 d'agents, non encore remplacés au 1^{er} novembre, ou remplacés par des non titulaires. Quant à la diminution du nombre de non titulaires, elle s'explique d'abord par le retour à la normale, après la situation exceptionnelle de crise sanitaire, mais aussi par le recrutement sur certains postes d'agents non titulaires en lieu et place d'agents titulaires partis à la retraite.

🔗 **La masse salariale 2022 :**

Au total, la masse salariale 2022, **toutes charges comprises**, se situera à un niveau, **d'environ 11 283 450 euros (y compris budget annexe Zéphyr), soit une progression par rapport à 2021 de + 1,40 %.**

Globalement les titulaires représentent 62 % des effectifs et 75 % de la masse salariale, alors que les agents contractuels représentent 38 % des effectifs et 25 % de la masse salariale. Ces écarts s'expliquent notamment par le déroulement statutaire de carrière des titulaires, le plus souvent employés sur des postes permanents, à contrario des agents contractuels.

Le régime indemnitaire représente environ 14,83 % de l'ensemble des rémunérations versées.

L'augmentation observée de la masse salariale en 2022, prend en compte la complétude des effectifs de la police municipale mutualisée, concrétisant ainsi l'embauche de 4 agents supplémentaires depuis le début du mandat.

🔗 **La gestion du temps de travail 2022 :**

Depuis le 1^{er} septembre 2021 la mise en place effective des 35 heures (soit 1 607 heures annuelles) est effective.

g) Un endettement nul et un autofinancement stabilisé

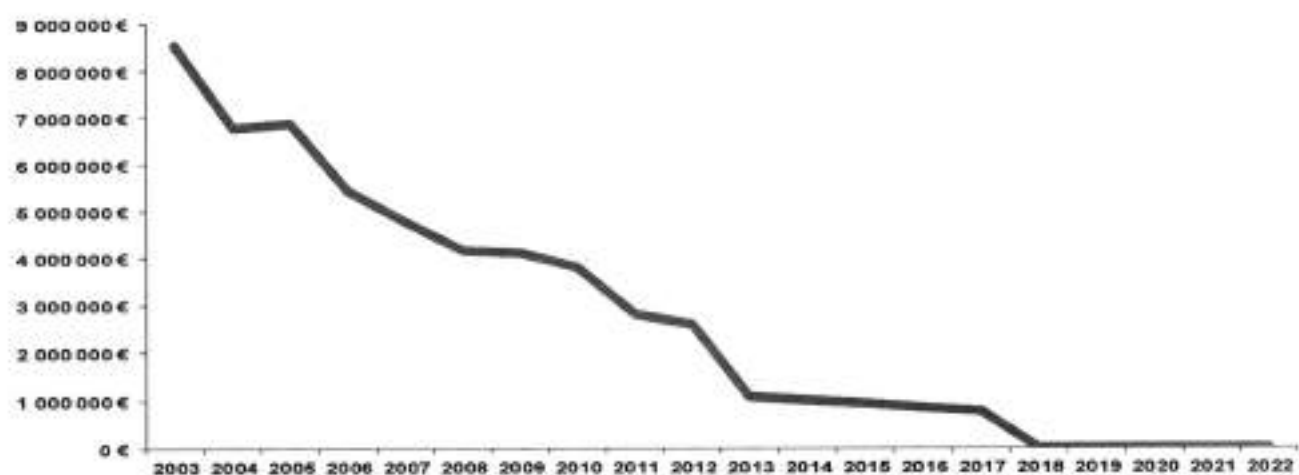
Au terme de 20 années d'efforts de gestion, la ville de Hem a soldé définitivement et par anticipation son encours de dette, au cours de l'été 2018.

Depuis, elle n'a recouru à aucun nouvel emprunt, pas plus qu'elle ne prévoit de le faire au cours de l'exercice 2022.

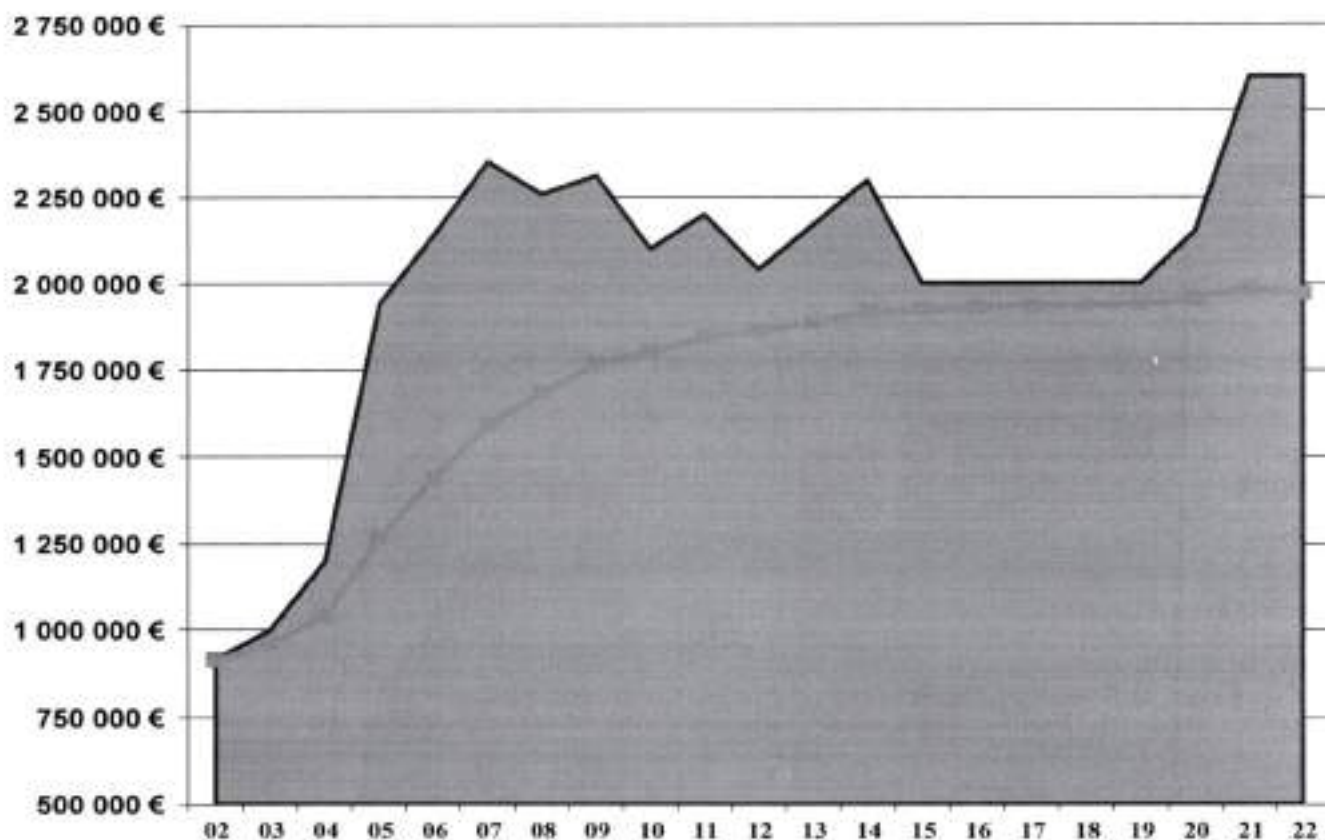
La dette municipale sera donc nulle (égale à zéro) au terme de l'année 2022.

Afin de poursuivre l'entretien du patrimoine, mais aussi le rythme d'investissement permettant d'accompagner son développement, et de renforcer son attractivité, la ville de Hem **stabilisera l'autofinancement** de ses investissements, à la même hauteur qu'en 2021, soit 2,6 millions d'euros.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE AU 1^{ER} JANVIER



CONSOLIDATION DE L'AUTOFINANCEMENT



Eléments prospectifs : jusqu'à 2024 inclus, aucun emprunt nouveau n'est prévu, tandis que l'autofinancement sera stabilisé autour d'un niveau projeté de 2,5 millions d'euros.

- h) Des Plans Pluriannuels d'Investissement et de Maintenance en accompagnement de gros projets d'investissement en faveur de la mutation de la ville

**PLANS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT
ET DE MAINTENANCE
(En euros)**

	Montant Annuel (délibération)	Montant 2022
PPI Ecoles & Restaurants Scolaires	150 000 €	153 000 €
PPI Numérique dans les Ecoles	20 000 €	22 500 €
PPI solidarité & petite enfance	80 000 €	90 000 €
PPI Mobiliers Urbains	80 000 €	80 000 €
PPI Culture	100 000 €	100 000 €
PPI Sport	150 000 €	150 000 €
PPI Voirie, E.P & Enfouissements réseaux	250 000 €	250 000 €
PPI Radars Pédagogiques	20 000 €	20 000 €
PPI Vidéo Protection	250 000 €	250 000 €
PPI Aides aux Particuliers & Commerçants	100 000 €	150 000 €
PPI Autres Patrimoines	50 000 €	50 000 €
PPI Chemins Piétonniers & Pistes Cyclables	125 000 €	125 000 €
PPI Matériel	100 000 €	737 500 €
PIG Habitat Durable	30 000 €	30 000 €
PPIM 3000 Arbres & Forêts Urbaines	50 000 €	50 000 €
PPIM Véhicules	100 000 €	100 000 €
TOTAL GENERAL	1 655 000 €	2 358 000 €

L'année 2022 est marquée d'une part, par un abondement des aides en faveur des familles et commerçants et notamment les aides en faveur de la mobilité douce (achat de vélos), ainsi que par un effort important d'équipement des services municipaux (espaces verts, fêtes et animations de la ville), notamment en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la santé au travail des agents municipaux.

i) Les autres investissements :

L'année 2022 consacrera la seconde année pleine de réalisation du mandat.
Au-delà des PPIM(s) évoqués ci-dessus, seront inscrits au budget 2022 les crédits suivants :

- 500 000 euros pour la réhabilitation de l'école Delattre de Tassigny
- 100 000 euros pour le concours de maîtrise d'œuvre : Centre Social Lionderie
- 114 000 euros pour le complément de maîtrise d'œuvre : construction du Dojo
- 283 000 euros pour le complément de la construction du Centre Social Bournazel
- 150 000 euros pour le réaménagement Beaumont
- 200 000 euros pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de préparation de la reconstruction de la salle Leplat

- 68 000 euros pour les renouvellements de chauffage dans les équipements
- 30 000 euros pour diverses études
- 10 000 euros pour l'achat de détecteurs de CO2 complémentaires
- 10 000 euros pour compléter les travaux de la maison d'histoire locale
- 6 750 euros pour une subvention à la MEL – aménagement Lionderie 3 baudets
- 68 940 euros en enveloppe d'urgence.

Conclusion :

En cette période d'incertitude, la bonne santé financière de la ville reste le gage du maintien d'une offre de services publics pérenne et de qualité, dans la continuité et la sérénité.

Les marges de manœuvre qu'elle a su se constituer et préserver au fil des 3 derniers mandats restent indéniablement un atout sur lequel elle continuera de s'appuyer en 2022 pour accompagner et aider les Hémois, à prendre leur part ou à profiter des bénéfices de la reprise, certes fragile, qui semble se dessiner.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,



[Handwritten signature in blue ink]